



**Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade**  
200, rue Principale  
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0  
Tél. : 418-325-2841 - Téléc. : 418-325-3070  
Courriel : municipalite@sainteannedelaperade.net

Le 14 août 2018

---

## LEVÉE DE L'INTERDICTION D'ARROSAGE

La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire informer l'ensemble des citoyens que l'avis d'interdiction d'arrosage en vigueur depuis le 10 juillet est désormais levé et que l'arrosage est permis à compter d'aujourd'hui, mardi 14 août, conformément à la réglementation municipale en vigueur (Règlement numéro 2012-320 concernant l'utilisation de l'eau potable).

Rappelons que la Municipalité avait dû procéder à une interdiction d'arrosage en raison des épisodes de chaleur et de la surutilisation de l'eau potable. Cette décision était nécessaire afin d'assurer l'alimentation quotidienne en eau potable et plus précisément la pression sur tout le réseau ainsi que par prévention pour la protection contre les incendies.

Sachez que lors d'une période de sécheresse, le gazon cesse de croître grâce à un mécanisme de dormance. La pelouse peut être complètement jaunie durant quelques semaines, mais après une pluie suffisante, elle reverdira. Cependant, durant cette période, il faut éviter de circuler sur celle-ci.

---

## INSTALLATION D'UNE PISCINE

Que ce soit une piscine creusée, hors terre ou «gonflable», vous devez vous renseigner auprès du service d'urbanisme pour connaître les différentes normes liées à l'installation.

Consultez le règlement sur les piscines (Règlement de zonage numéro 2008-262, section 12 – Piscines).

Assurez la sécurité de vos proches et diminuez les risques de noyade, consultez le Règlement : [www.mamot.gouv.qc.ca/ministere/securete-des-piscines-residentielles](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ministere/securete-des-piscines-residentielles).

Recourez aux services gratuits de l'équipe Baignade parfaite en consultant : [www.baignadeparfaite.com](http://www.baignadeparfaite.com).

Service d'urbanisme : 819-840-0704

## UN BEL OUTIL POUR LES CITOYENS

Le formulaire de «Requête du citoyen».

Lorsque vous voulez rapporter une infraction récurrente ou une préoccupation dans votre secteur à la police et qui **ne constitue pas une URGENCE**, vous pouvez compléter ce formulaire.

Si vous le complétez directement sur le site de la SQ et que vous cliquez sur « Envoyer », le document entrera directement dans la boîte courriel du poste qui a été précédemment sélectionné.

Un policier vous contactera pour valider les faits rapportés.

Pour avoir accès au formulaire cliquez sur le lien  
<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/10/SQ-3094.pdf>

OU

Complétez la copie papier et rapportez-la au poste **OU** l'acheminer par courriel à votre poste local

[poste.mrc.chenaux@surete.qc.ca](mailto:poste.mrc.chenaux@surete.qc.ca)



**Beach party mousse**

**SAMEDI 18 AOÛT DE 13 H À 17 H**  
(REMIS AU DIMANCHE 19 AOÛT EN CAS DE PLUIE)

**CANON À MOUSSE**

**JEUX D'EAU (0-5 ANS)**

**GLISSADE D'EAU**

**SLIP AND SLIDE DE 75 PIEDS DE LONG**

**APPORTE TON TUBE**

**PRIX POUR LE TUBE LE PLUS LOUFOQUE!**

AU TERRAIN DES LOISIRS SITUÉ AU 151, RUE GAMELIN



**EXPOSITION**  
**AUTOS ET MOTOS**  
**ANCIENNES ET MODIFIÉES**

**A L'ARÉNA DE**  
**SAINTE-ANNE**  
**DE-LA-PÉRADE**

**SAMEDI**  
**LE 25 AOÛT**

EN CAS DE PLUIE  
L'EXPOSITION  
SERA REMISE AU 26

MUSIQUE RÉTRO  
CANTINE  
BAR  
TIRAGES

ON VOUS ATTEND

MICHEL GERMAIN  
418-325-3266 CELL: 283-4954